

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 JANVIER 2023

Excusé : Bernard PLAT

Secrétaire : Gaël N'GUYEN

Le maire demande l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- volets du logement du presbytère.

Le conseil donne son accord.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 10 Janvier 2023 : après lecture ce procès-verbal est approuvé sans modification.

Avis d'intention d'aliénation sur la parcelle ZC 79 (au Bourg Sud) : Le maire refait l'historique de cette parcelle, rappelle les conditions édictées dans l'avis d'intention d'aliéner, et précise qu'il convient maintenant de décider si la commune se porte ou non acquéreur de ce terrain.

Après débat,

- considérant que la parcelle limitrophe ZC 57, est également soumise à un droit de préemption posé par la commune,
- considérant l'intérêt de créer de la réserve foncière en vue de favoriser la création de logements pour personnes âgées autonomes,
- considérant que la localisation et la configuration de ces deux parcelles contigües sont de nature à permettre la réalisation de ce type de projet,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'exercer le droit de préemption sur la parcelle ZC 79, afin que la commune s'en porte acquéreur au prix proposé de 22 880,00 €, frais d'acte en sus.
- charge le maire de mener les démarches nécessaires à la réalisation de cet achat.
- autorise l'ouverture de crédits en section d'investissement pour le cas où le paiement devrait intervenir avant le vote du budget.

Volets du logement du presbytère : les gonds des volets de ce logement nécessitent d'être consolidés, ou remplacés. Le devis s'élève à 940,00 € ; le conseil valide cette dépense supplémentaire.

La séance est levée à. 21h50.